



Complémentairement aux protocoles de la Ministre des Sports, relayés par l'ASF, il convient que l'AWBB détermine les modalités de gestion des compétitions régionales et provinciales, jeunes et séniors.

En concertation avec les comités provinciaux, le conseil d'administration de l'AWBB a rédigé le présent document qui précise les conséquences d'un test positif ou d'un contact rapproché avec une personne contaminée au niveau du déroulement des championnats.

Ce document doit permettre aux clubs de l'AWBB d'entamer les championnats 2020-2021 mais est appelé à évoluer, les organes fédéraux restant attentifs au déroulement de l'épidémie et aux décisions du conseil national de sécurité.

1. Codes de couleur dans le sport

En consultation avec le secteur sportif, des codes de couleur corona ont été élaborés sur la base desquels les fédérations sportives et les autorités locales peuvent s'aligner. L'ordre des phases avec des restrictions croissantes est vert, jaune, orange et rouge. Il est clair que toutes les mesures de protection génériques doivent être suivies.

	Pas de risque : un vaccin est disponible et/ou l'immunité collective s'est développée. Des contacts peuvent avoir lieu. L'hygiène des mains reste nécessaire.
	Risque faible : propagation limitée du virus. Les contacts sont limités et peuvent avoir lieu en respectant les conditions de sécurité.
	Risque modéré : transmission systématique du virus. Les contacts sont limités à l'essentiel. Ils ont lieu lorsque les facteurs de risque sont sous contrôle.
	Risque élevé : transmission systématique du virus. Les contacts sont évités au maximum.

A la date du **23 septembre 2020**, le sport est actuellement dans le code couleur jaune, et donc on peut jouer au basket-ball à ce stade. Dès que la phase orange ou rouge est annoncée, aucune rencontre pourra être disputée

En ce qui concerne l'accès aux vestiaires et aux douches, aux cafétérias et la présence de public lors des matchs, il convient de respecter les instructions du gouvernement. Cafétéria, vestiaires et douches sont actuellement ouverts, le public pour les matchs en salle est actuellement limité à 200 personnes. En consultation avec les autorités locales, il peut y être dérogé sur la base de la matrice d'évaluation des risques. La consultation avec les autorités locales est de ce fait recommandée

2. Protocoles

Les protocoles de sécurité sanitaire de l'AWBB sont en vigueur pour les équipes évoluant à domicile.

3. Recommandation

Nous recommandons, dans la mesure du possible de limiter les joueurs, l'entraîneur ou tout autre membre du staff à **1 seule bulle sportive**, à la fois pour les entraînements et les compétitions.

4. Que se passe-t-il si un joueur ou un entraîneur est positif ?

Si dans une équipe, une personne est infectée par le COVID 19 et qu'elle est testée positive,

- (1) le club concerné doit en informer l'AWBB par e-mail dès que possible via corona@awbb.be (pour les rencontres régionales) et via le comité provincial (*) (pour les rencontres provinciales) et transmettre une copie du certificat de quarantaine. (**)
- (2) la personne infectée doit se conformer aux lignes directrices du Conseil National de Sécurité
- (3) Grâce à la détection de proximité, toutes les personnes de cette bulle de contact seront en principe identifiées par les autorités et normalement invitées à subir un test. Les personnes ayant eu un contact à haut risque peuvent en principe être placées en quarantaine pendant **7 jours** (c'est-à-dire pas de séances d'entraînements ou de compétitions) et subiront un test après **5 jours**.
- (4) s'il est constaté que 3 joueurs de l'équipe **sont placés en quarantaine** par les autorités à la suite d'une infection au COVID-19, le club concerné **peut** demander au département compétition ou au comité provincial de reporter les matchs pendant la période de quarantaine. Le Département compétition ou le comité provincial juge de manière autonome si la demande répond aux conditions. Il n'y a pas d'appel contre cette décision.
- (5) Lorsque les matchs sont reportés en raison d'une contamination COVID-19, ils sont reprogrammés d'un commun accord par les clubs. Les clubs sont invités à gérer la question de manière flexible et, si nécessaire, à accepter de disputer plusieurs matchs sur une courte durée (2 matchs par week-end par exemple). Des solutions sur mesure avec l'intervention du département compétition ou le comité provincial, peuvent être envisagées.

5. Championnats seniors et jeunes AWBB (régionaux et provinciaux)

Le département compétition assure la gestion du déroulement de la compétition et peut, en concertation avec le conseil d'administration et après consultation des clubs concernés, prendre des mesures pour ajuster le déroulement de la compétition. Il peut s'agir, mais pas exclusivement des mesures suivantes :

- L'arrêt temporaire des compétitions
- La suppression des play-off
- La neutralisation des montées et des descentes au terme la saison 20-21
- Adaptation de la formule de la compétition.

Dans tous les cas, aucune décision ne sera prise avant le 15 novembre

(*) Comité provincial BBW : basket.cpbbw@gmail.com
Comité provincial Hainaut : corona@baskethainaut.be
Comité provincial Liège : corbisier.martine@gmail.com
Comité provincial Luxembourg : calendrier@basketlux.be
Comité provincial Namur : secretariat@cnamur.be

(**) afin de respecter le secret médical, il est également possible d'envoyer le certificat de quarantaine au médecin référent de l'AWBB, à savoir le docteur Fred Lemaire et ce à l'adresse suivante : doc.flemaire@gmail.com

CAS D'APPLICATION

Exemple 1

- L'équipe seniores s'entraîne le jeudi **1^{er} octobre**.
- Le joueur A se sent mal et passe les tests le **vendredi 2 octobre (jour J)**, le joueur A est en quarantaine jusqu'au résultat du test
- Le joueur A reçoit les résultats le **dimanche 4 octobre**
- Si le test est positif :
 - Les membres de l'équipe seniores ont donc eu des contacts rapprochés avec le joueur A et sont en quarantaine pour **7 jours du 2 octobre au 8 octobre inclus**

Bien que le délai devrait commencer dès l'apparition des symptômes, il est décidé que le délai de quarantaine commence à courir le jour des tests et ce, afin de déterminer une date précise.

- A partir du **6 octobre (J +5)**, les membres de l'équipe peuvent passer un test.
- Si le résultat est négatif, les joueurs peuvent reprendre les activités à la réception des résultats du test.

Si un test est positif, nouvel isolement de 7 jours pour le membre testé positif mais plus pour ses coéquipiers qui eux sont négatifs.

L'équipe seniores peut demander le report des rencontre programmées à partir du 4 octobre
--

- Si le test est négatif :
 - Le joueur A peut sortir de quarantaine à la réception du résultat du test

Exemple 2

- Le joueur B joue en U21 et en seniores
- L'équipe seniores et les U21 s'entraînent le jeudi **1^{er} octobre**.
- Le joueur B se sent mal et passe les tests le **vendredi 2 octobre (jour J)**, le joueur B est en quarantaine jusqu'au résultat du test
- Le joueur B reçoit les résultats le **dimanche 4 octobre**
- Si le test est positif :
 - Les membres de l'équipe seniores et les joueurs U21 ont donc des contacts rapprochés avec le joueur B et sont en quarantaine pour **7 jours du 2 octobre (date de l'entraînement) au 8 octobre inclus**.

Bien que le délai devrait commencer dès l'apparition des symptômes, il est décidé que le délai de quarantaine commence à courir le jour des tests et ce, afin de déterminer une date précise.

- A partir du **6 octobre (J +5)**, les membres des 2 équipes peuvent passer un test.

- Si le résultat est négatif, les joueurs peuvent reprendre les activités à la réception des résultats du test.

Si un test est positif, nouvel isolement de 7 jours pour le membre testé positif mais plus pour ses coéquipiers qui eux sont négatifs.

L'équipe seniores et l'équipe U21 peuvent demander le report des rencontre programmées à partir du 4 octobre

- Si le test est négatif :
 - Le joueur B peut sortir de quarantaine à la réception du résultat du test

Exemple 3

- L'équipe 1 a disputé une rencontre contre l'équipe 2 le jeudi **1^{er} octobre**.
- Le joueur A de l'équipe 1 se sent mal et passe les tests le **vendredi 2 octobre (jour J)**, le joueur A est en quarantaine jusqu'au résultat du test
- Le joueur A reçoit les résultats le **dimanche 4 octobre**
- Si le test est positif :
 - Bien que le délai devrait commencer à courir dès l'apparition des symptômes, il est décidé que le délai de quarantaine commence à courir le jour des tests et ce, afin de déterminer une date précise
Les équipes 1 et 2, les arbitres sont en quarantaine pour 7 jours soit **du 2 octobre au 8 octobre inclus**.
 - A partir du **6 octobre (J +5)**, les membres des 2 équipes et les 2 arbitres peuvent passer un test
 - Si le résultat est négatif, les joueurs des équipes 1 et 2 et les arbitres peuvent reprendre les activités à la réception des résultats du test.
 - Si un test est positif, nouvel isolement de 7 jours pour le membre testé positif mais plus pour ses coéquipiers qui eux sont négatifs.

Les 2 équipes seniores peuvent demander le report des rencontre programmées à partir du 4 octobre et les arbitres doivent renoncer à leurs désignations.

- Si le test est négatif :
 - Le joueur A peut sortir de quarantaine à la réception du résultat du test

Exemple 4

- Le père du joueur C est testé positif le **1^{er} octobre**
- L'équipe seniores s'entraîne le jeudi **1^{er} octobre**.
- Bien que le délai devrait commencer à courir dès l'apparition des symptômes, il est décidé que le délai de quarantaine commence à courir le jour des tests et ce afin d'avoir une date

certaine. Seul le joueur 'C' est en quarantaine **7 jours** soit du **1er octobre au 7 octobre** inclus : il est le seul à avoir eu un contact étroit avec son père.

- A partir du **5 octobre (J +5)**, le joueur C peut passer un test
- Si le résultat est négatif, le joueur C peut reprendre les activités à la réception des résultats du test.

Si un test est positif, nouvel isolement de 7 jours pour le membre testé positif

Aucune remise n'est envisageable.
--